

ACTUALISÉ EN 2022

INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE

NOUVEAUTÉS
Inscriptions possibles
par Internet.
Réservation des repas
obligatoire.

**ÉCOLES
PUBLIQUES**

Inscriptions
[demarchesenligne.
cu-alencon.fr](http://demarchesenligne.cu-alencon.fr)



iNSCRIPTIONS

Les inscriptions à la restauration scolaire sont à renouveler à chaque rentrée **à partir du 1^{er} juin**.

Pourquoi renouveler son inscription chaque année ?

🔍 Cette démarche est nécessaire pour accueillir votre enfant en toute sécurité. En effet, elle permet au service Éducation de mettre à jour les renseignements tels que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, les informations d'ordre médical, notamment dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (allergie, traitement médical, etc.)...

Elle permet également d'actualiser le tarif applicable pour la fréquentation du service de restauration scolaire, en fonction de l'évolution de votre situation (quotient familial, lieu de domiciliation).


Comment procéder à l'inscription ?

Nouveauté, les inscriptions sont possibles par internet :

Je ne suis pas à l'aise avec les démarches en ligne, je peux prendre rendez-vous par téléphone au 02 33 32 41 00 ou sur www.cu-alencon.fr pour être reçu à Alençon, dans l'un des lieux listés en dernière page.



Quels sont les tarifs ?

 Le service de restauration scolaire est payant, selon des modalités tarifaires distinctes en fonction de votre lieu d'habitation :

→ **Pour les familles résidant au sein de la CUA** : le tarif varie en fonction de vos ressources (quotient familial communautaire).

→ **Pour les familles hors CUA** : le tarif est forfaitaire.

La grille tarifaire applicable est votée par le Conseil de communauté chaque année.

Nouveau

Les repas devront désormais être réservés au moins 3 jours avant la date concernée.

Il est possible de réserver au moment de l'inscription sur la base d'un profil type de fréquentation de l'enfant et/ou d'ajouter ou retirer une date tout au long de l'année, dans le respect du délai de prévenance de 3 jours. Cette démarche s'effectue sur demarchesenligne.cu-alencon.fr ou à défaut, par téléphone au 02 33 32 41 00.

Attention :

- En l'**absence de réservation** dans le respect du délai de **3 jours**, le tarif appliqué est celui du repas exceptionnel (**tarif majoré**).
- En cas de **non-respect du délai d'annulation**, **les repas non pris et réservés seront facturés**, sauf cas particuliers, sur présentation d'un justificatif.

Quelles sont les pièces à fournir pour l'inscription annuelle ?



→ **Pour les familles domiciliées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon** :

- dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant) ;
- justificatif des prestations sociales et familiales (CAF ou MSA) datant de moins de 3 mois ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- livret de famille ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire ;
- en cas de séparation des parents : extrait de jugement précisant la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale ainsi que la résidence de l'enfant.

→ **Pour les familles domiciliées hors Communauté Urbaine d'Alençon** :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- livret de famille ;
- attestation d'assurance responsabilité civile ou extra-scolaire valable pour l'année scolaire.

BON À SAVOIR : si vous effectuez les démarches en ligne, vous pouvez insérer les pièces demandées en les scannant ou en les photographiant via votre mobile.





Vous pouvez consulter
www.cu-alencon.fr



- rubrique La CUA à votre service
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- La restauration scolaire

ou contacter

le service Éducation de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon

- à l'adresse
serviceeducation@ville-alencon.fr
- ou par téléphone au 02 33 32 41 00

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
Département de l'Éducation et des Proximités
Service Éducation

serviceeducation@ville-alencon.fr ou 02 33 32 41 00

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
(en continu le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30)



ACCUEIL POSSIBLE SUR RENDEZ-VOUS :

SERVICE ÉDUCATION À ALENÇON

- ↳ **Annexe de la mairie**
« La Rotonde », 6-8 rue des Filles
Notre-Dame (octobre à mai)
- ↳ **Halle au blé**
Place de la halle au blé
(juin à septembre)

ESPACES FRANCE SERVICES À ALENÇON

- **Espace France Services de Perseigne**,
place de la Paix
- **Espace France Services de Courteille**,
espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques